



Monsieur le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Je tiens, au nom de l'UNSA Fonction Publique, à vous faire connaître notre position après les annonces de ces derniers jours, néfastes pour les agents publics.

À l'UNSA Fonction Publique, toutes nos fédérations, des trois versants de la fonction publique et de tous les périmètres ministériels, sont vent debout contre vos décisions. Elles portent la voix des agents.

En effet, imposer trois jours de carence et une rémunération à 90% pendant les congés de maladie est une attaque frontale contre les agents publics que nous représentons.

Il semble difficile d'entendre de votre part que le gouvernement est fier des agents publics et, dans le même temps, vous voir procéder à la réduction de leurs droits et de leur pouvoir d'achat. Ce n'est pas comme cela que vous allez attirer des jeunes vers la fonction publique alors que les besoins augmentent et que les concours ne font pas le plein.

Or, vous stigmatisez les agents publics malades ou accidentés qui, en aucun cas, n'ont choisi de l'être. Vous les punissez en instaurant 3 jours de carence et en diminuant leur traitement.

Votre comparaison avec le secteur privé est fallacieuse ! Car premièrement, à caractéristiques personnelles identiques et aux mêmes conditions d'emploi, il n'y a pas de différence en matière d'absentéisme. Deuxièmement, plus de 70% des salariés disposent de conventions collectives qui compensent les jours de carence, et vous le savez !

Vous le savez d'autant plus que les employeurs publics ont refusé la couverture du jour de carence dans l'accord prévoyance.

Vous expliquez que c'est pour lutter contre l'absentéisme. Mais de quoi parlons-nous ? D'agents malades ou accidentés, qui sont tous arrêtés par un médecin avec un arrêt de travail.

Peut-être n'avons-nous pas la même définition de l'absentéisme ? Nous, à l'UNSA Fonction Publique, nous parlons des absences pour raison de santé.

Lorsque par deux fois, le jour de carence a été instauré (par le gouvernement Fillon et par le gouvernement Philippe), par deux fois les arrêts de maladie courts ont diminué et les arrêts de maladie plus longs ont augmenté. Ce sont les jeunes et les femmes à faible pouvoir d'achat qui ont payé ce tribut. Ces mesures ont des conséquences délétères sur l'état de santé des agents.

Si tout le monde doit faire un effort par rapport à la situation budgétaire du pays, nous vous rappelons que les agents publics et la fonction publique ont déjà lourdement contribué à cet effort. En effet, l'inflation a été très supérieure à la hausse du point d'indice. Les salaires des agents publics ont décroché par rapport à ceux du secteur privé. Ces données sont confirmées par l'INSEE. 2024 est une année blanche et aucune perspective n'est donnée aux agents pour

2025, hormis la suspension de la GIPA, des baisses d'effectifs et de moyens pour exercer leurs missions de service public.

Trois jours de carence, une couverture des jours en arrêt de maladie passant de 100% à 90%, la suspension de la GIPA qui s'ajoute à la non-revalorisation de la valeur du point d'indice, apparaissent pour les agents comme des mesures injustes et régressives. Les agents ne l'oublieront pas.

A la suite de la loi de Transformation de la Fonction Publique, le chantier de la protection sociale complémentaire a été ouvert pour améliorer la couverture des agents publics en santé et en prévoyance. Des accords ont été signés. Par ces décisions, le gouvernement remet en question la portée des avancées obtenues dans le cadre d'un compromis.

Monsieur le Ministre, je vous demande solennellement de renoncer à ces deux mesures.

Par ailleurs, nous vous rappelons la situation critique des rémunérations et des carrières qui impose l'ouverture de négociations.

Enfin, je vous rappelle l'opposition de l'UNSA Fonction Publique à une nouvelle loi sur la fonction publique. Entre autres, nous ne voulons pas de la suppression des catégories, éléments clés du principe de carrière sur lequel reposent les fondements de la rémunération des agents. Nous considérons que, sur de nombreux autres sujets, des modifications de la loi ne sont pas utiles. C'est par exemple le cas pour la protection des agents à laquelle nous sommes fortement attachés.

Les agents publics attendent en général un soutien sans faille de la part de leur ministre. Aujourd'hui, ils se sentent trahis.

Luc Farré

Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique,

Paris, le 7 novembre 2024